



## COMMUNIQUÉ de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

PUBLIÉ CE JOUR — NOUVELLES INFORMATIONS DE L'OEDT SUR LE KHAT

### La consommation de khat en Europe : état des lieux et implications politiques

(4.7.2011, LISBONNE) « Le nombre de consommateurs de khat en Europe semble croître et pourtant, l'ampleur et la nature du problème restent mal comprises ». C'est ce qui ressort d'une nouvelle publication sur cette question rendue publique aujourd'hui par l'agence sur les drogues de l'UE (OEDT). **La consommation de khat en Europe : conséquences sur la politique européenne** est publié dans la série de briefings politiques de l'OEDT intitulée **Objectif drogues** <sup>(1)</sup>.

Par khat, on entend les jeunes feuilles et pousses de l'arbuste *Catha edulis*, cultivé dans la **Corne de l'Afrique**, dans le **sud de l'Arabie** et le long de la **côte d'Afrique de l'est**. Les feuilles sont mâchées depuis des siècles pour leurs propriétés légèrement stimulantes et font partie de l'héritage culturel et de la vie sociale de plusieurs communautés. Les migrations à partir de la Corne de l'Afrique ont été liées à la propagation du khat dans les pays voisins, en Europe et dans le reste du monde. Cette drogue est connue sous différentes appellations : « qat » (Yemen), « chad » (Éthiopie, Somalie), « miraa » (Kenya) ou « marungi » (Ouganda, Rwanda).

Le khat contient des substances stimulantes possédant des propriétés semblables à celles des amphétamines (par exemple la cathinone), qui, dans leurs formes pures, sont soumises à un contrôle international. Cependant, les feuilles ne sont soumises à aucun contrôle et il n'existe pas d'approche cohérente concernant le khat dans l'Union européenne (il est considéré comme une drogue illégale dans 15 des 27 Etats membres de l'UE et en Norvège).

Selon **M. Wolfgang Götz, directeur de l'OEDT**, le fait que le khat est contrôlé dans certains pays, mais pas dans tous, transparait dans la configuration des filières de diffusion tant légales qu'illégales. « Il s'avère que les marchés européens du khat sont en expansion, mais les sources de données restent limitées. Il est nécessaire de réaliser davantage de recherches, non seulement pour évaluer ce marché, mais également pour surveiller l'évolution des moyens de consommation du khat et l'étendue de toutes conséquences socio-économiques et sanitaires ».

Selon les informations communiquées aujourd'hui, les deux principaux points d'entrée du khat en Europe sont le **Royaume-Uni** (Londres) et les **Pays-Bas** (Amsterdam), où il est importé, commercialisé et consommé légalement comme un produit végétal <sup>(2)</sup>. Des saisies de khat ont également eu lieu sur des vols à destination de **l'Amérique du nord**, ce qui indique que **l'Europe** joue le rôle de plaque tournante pour la diffusion vers d'autres destinations. Certains pays ont communiqué que les saisies de khat avaient doublé au cours des cinq dernières années.

Au cours des trois dernières décennies, le khat est devenu une source majeure d'emploi, de recettes et de revenus dans les pays producteurs de la Corne de l'Afrique. Étant donné sa capacité de résistance à la sécheresse et ses faibles besoins en main-d'œuvre, il constitue désormais un choix attrayant pour les producteurs. Il est également souligné dans le document que « L'élaboration de politiques de développement et de contrôles des stupéfiants concernant ces pays implique d'instaurer une coordination et d'être conscient des effets possibles des mesures européennes de contrôle ».

Les auteurs du document indiquent que « On ignore le nombre exact de consommateurs réguliers de khat dans le monde, mais les estimations font état de 20 millions d'adeptes ». En Europe, la substance est essentiellement utilisée par les communautés de migrants. Si des craintes existent que la consommation risque de se propager dans la population au sens large, aucun élément significatif n'indique que ces craintes soient fondées.

Le document publié ce jour décrit certains problèmes de santé mentale qui ont été associés à la consommation excessive de khat et souligne que les utilisateurs de cette substance ainsi que les acteurs du secteur de la santé doivent être mieux informés au sujet de ses conséquences potentielles sur les plans sanitaire, social et juridique.

« Au sein des communautés d'immigrés originaires d'Afrique subsaharienne, l'usage du khat est tout à la fois répandu et peu pris en compte » ajoute **Dr João Goulão, président du conseil d'administration de l'OEDT**.

« Il convient de veiller à ce que les personnes qui travaillent au contact de ces communautés prennent conscience de la nécessité d'identifier les conséquences négatives qui pourraient découler de l'usage de cette substance et d'y réagir ».

(<sup>1</sup>) *Objectif drogues n°21*, disponible en 25 langues à l'adresse [www.emcdda.europa.eu/publications/drugs-in-focus](http://www.emcdda.europa.eu/publications/drugs-in-focus)

(<sup>2</sup>) Le *Advisory Council on the Misuse of Drugs (ACMD)* britannique a constaté une importation journalière au Royaume-Uni d'entre 5 et 7 tonnes de khat pendant les six premiers mois de 2005, dont la majeure partie était en transit vers des destinations hors de l'UE.